

Principes fondateurs de la charte SITRA

L'adhésion au réseau SITRA vous associe, ainsi que votre structure, à la dynamique SITRA pour la maîtrise de la qualité et la diffusion de l'information touristique de Rhône-Alpes.

L'adhésion au réseau SITRA implique l'adhésion aux 6 principes fondateurs suivants :

- 1) Choisir mon statut au sein du réseau SITRA (diffuseur ou contributeur) ce qui définit mes droits et devoirs.
- 2) Préciser le type de structure qui me caractérise (Office de tourisme, territoire, entreprise, organes de presse, prestataire,...) et confirmer ainsi mon rôle au sein du réseau.
- 3) Souscrire aux prises de décisions et si possible m'investir dans les organes de gouvernance (Comité exécutif ; comité de changement).
- 4) Soutenir SITRA et participer à son développement en mettant à disposition des moyens humains, techniques et matériels, indispensables pour remplir efficacement ma mission au sein du réseau
- 5) Favoriser la collaboration et la communication au sein du réseau, en lien avec l'animateur départemental et avec les autres membres du réseau, pour partager mes besoins et mes initiatives dans l'utilisation de SITRA.
- 6) Contribuer au rayonnement et à la promotion de SITRA et de son réseau auprès des prestataires, partenaires, et organismes que je côtoie, et plus généralement auprès de toute structure publique ou privée pertinente pour l'action de SITRA.

En acceptant cette charte, SITRA vous permet de créer davantage de valeur, avec notamment :

- > plus d'efficacité dans nos métiers
- > plus de business pour vous et vos partenaires.